Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

http://journal-la-mee.fr/766-merites-tu-ton-salaire.html

Mérites-tu ton salaire ?

- Thèmes généraux - Salaires, revenus -

Date de mise en ligne : samedi 2 octobre 2004

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

Page770
Ecrit le 29 octobre 2003 :
Lu sur un panneau syndical :

Tempête sous les robes

Il y a des ministres qui, parfois, ont des expressions malheureuses. Tenez, un certain Dominique Perben, Ministre de la Justice, a évoqué la « prime de rendement » qu'il envisage d'instituer l'an prochain pour tous les magistrats. Et il a expliqué, au Congrès de l'Union Syndicale des Magistrats, le 17 octobre 2003, « ce sera plus juste : on sait bien qu'il y a des magistrats qui ne branlent rien ! ».

Catastrophe ! Ces propos ont été tenus deux jours après qu'un juge assesseur du tribunal correctionnel d'Angoulême ait été placé en garde à vue pour s'être masturbé au cours d'une audience, pendant la plaidoirie d'un avocat !

La main lourde

Les magistrats ont vivement réagi à l'idée de cette prime aux plus méritants d'entre eux. Quels seront les critères de jugement de ce « rendement » ? Le magistrat qui jugera très vite (au risque de bâcler le procès) ? Celui qui condamnera selon les orientations politiques du moment ? Celui qui montrera assez de déférence par rapport au pouvoir en place pour éviter les questions gênantes ? La justice est un sujet trop sensible pour qu'on puisse admettre que la rémunération des juges soit conditionnée à leur façon de « servir ». La même réflexion vaut pour les gendarmes et autres policiers.

Peut-on espérer que les autres fonctionnaires qui se verront agiter un sucre sous le nez refuseront de s'humilier en croquant dedans. « Ceux qui travaillent plus doivent être récompensés par rapport à ceux qui travaillent moins. » Toute la philosophie du gouvernement est résumée dans cette phrase de Perben. Quelqu'un qui fait son travail, tout son travail et rien que son travail tel qu'il est défini dans son contrat reçoit un salaire. Pour mériter une prime, il va falloir faire ... plus ... que son travail. Le fonctionnaire qui fait le travail pour lequel on le paie deviendra une grosse feignasse montrée du doigt par sa hiérarchie.

Vive la concurrence !

Le but du gouvernement, c'est de diviser les salariés d'une même administration en instituant une concurrence. On ne travaillera plus avec des collègues, mais en quelque sorte contre eux puisque, pour toucher la prime, il faudra travailler plus que l'autre, se distinguer auprès de la direction. La compétition individuelle remplacera le travail d'équipe, ce qui sera peut-être bon du point de vue du gouvernement pour casser la solidarité entre salariés au moment de conflits sociaux, mais qui s'avérera contre-productif du point de vue du travail. Si, au lieu de se mettre à deux pour plier une couverture, chacun se met à la tirer à soi, on imagine la gueule de la couverture à l'arrivée.

Une récompense n'est pas un salaire, une récompense, c'est quelque chose qu'un supérieur veut bien accorder à un subalterne sur la base de critères qui ne sont pas définis par le contrat de travail. Le supérieur pourra toujours dire qu'il récompense le zèle, le talent, la compétence de tel fonctionnaire qui n'aura pour seul mérite que d'avoir remué la queue et donné la patte à un moment que le supérieur aura jugé opportun.

Car, dans les domaines de la justice, de la police, de l'éducation, etc., quels critères objectifs pourraient bien être pris en compte pour justifier le versement d'une prime ? Si on écoute Perben, ce serait le rendement. Un juge qui traite

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

des dossiers en un temps record, au risque de les bâcler, aura droit à un petit chèque ? Le policier qui aura raflé vingt prostituées en une journée au lieu de mettre six mois à résoudre une affaire qui aboutit à l'arrestation d'un proxénète aura droit à un petit chèque ? Le prof qui aura bouclé le programme de l'année au mois de février dans les conditions qu'on imagine aura droit à un petit chèque ? Le facteur qui pédalera le plus vite au cours de sa tournée aura droit à un petit chèque ?

Jeu des mille euros : super banco

Pour la droite, tout est mesurable, chiffrable, calculable. Le travail est une compétition, la tâche qui ne peut pas être chronométrée n'est pas une tâche, c'est un loisir, une perte de temps, une escroquerie. Pour que Perben ait lui aussi droit à sa prime, il ne faut pas qu'en France la justice soit mieux rendue mais plus rendue. Il faut que plus de kilos d'humains défilent en un temps donné devant un juge. Du rendement !

Si on divise le poids des justiciables par le temps que les magistrats leur consacrent et qu'on obtient un chiffre supérieur au Quotient Intellectuel de Perben, le ministre de la justice gagne un Raffarin en peluche au titre de sa prime au mérite.

Salaire au mé

Ecrit le 29 octobre 2003 :

Primes de rendement
et justice au rabais

Le ministère de la Justice a, le 2 juillet 2003, soumis aux syndicats un projet de décret visant à instaurer une prime de rendement.

Ce projet prévoit de créer arbitrairement quatre catégories de magistrats touchant des taux de primes différents :
– Les mauvais magistrats peu ou pas rentables représentant 15 % de la mas-se indiciaire percevront entre 0 et 2 % de prime (environ 1 050 magistrats) ;
– Les magistrats moyennement rentables représentant 58 % de la masse indiciaire toucheront entre 3 et 4 % de prime (environ 4 060 magistrats) ;
– Les bons magistrats rentables représentant 22 % de la masse indiciaire auront droit à une prime comprise entre 5 à 7 % du traitement (environ 1 540 magistrats) ;
– Les excellents magistrats particulièrement rentables et productifs, représentant 5 % de la masse indiciaire seront récompensés par une prime de 8 à 12 % du traitement (environ 350 magistrats).

Annuellement, les premiers présidents et procureurs généraux recevront une enveloppe par cour d'appel, qu'ils devront répartir discrétionnairement entre les différents magistrats selon l'affectation de ceux-ci dans l'une des catégories visées ci-dessus, sur proposition des chefs de juridictions. Le Syndicat de la magistrature s'insurge contre le traitement inégalitaire dont feront l'objet les magistrats des cours d'appel et des tribunaux de grande instance avec la mise en place de ce système.

En revanche les magistrats de la Cour de cassation et ceux exerçant au ministère de la Justice bénéficient déjà

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

d'une prime de rendement qui, elle, est égalitaire car elle est distribuée de façon forfaitaire. (...)

Assujettir les magistrats à un système de prime de rendement c'est contrevenir au statut d'indépendance des magistrats. C'est subordonner leur traitement à une rentabilité ou à une productivité.

Outre son caractère inepte, ce système constitue (...) une injure à une profession profondément imprégnée du sens du service public.

Le Syndicat de la magistrature dénonce un système qui transforme les magistrats en machine à punir.

La qualité des décisions, l'écoute des justiciables, la garantie des droits sont incompatibles avec le développement d'un stakhanovisme judiciaire.

Le Syndicat de la magistrature appelle tous les magistrats :
– à s'opposer à la prime de rendement et à revendiquer à la place des augmentations de salaire ;
– à exiger la transparence sur l'affectation de ces primes en interpellant les chefs de cours et de juridiction.

Source : www.syndicat-magistrature.org

Ecrit le 156 avril 2004 :

Salariés : vous gagnez trop cher

Alain Madelin, qui a lancé le 7 avril 2004 un courant réformateur libéral au sein de l'UMP, a considéré que l'augmentation du SMIC était une mauvaise chose. C'est vrai, vous gagnez trop, vous les SMICards : 7,19 de l'heure ! cela fait 860 Euros nets par mois. La fortune !

A propos, selon une étude présentée mercredi 31 mars 2004, par la Fédération française des Automobile-Clubs et des usagers de la route (FFC), le budget des automobilistes français est resté en moyenne quasiment stable en 2003, Un propriétaire d'une Renault Clio à essence neuve, ayant parcouru 11 060 km, a dépensé 453 euros par mois en moyenne en 2003

453 euros par mois quand on gagne 860 Euros : pari impossible. Alors les chômeurs achètent des voitures à bas prix, qui cumulent les pannes .....et les frais.

Mais rassurez-vous, si c'est possible. Selon le journal Die Zeit de Hambourg, des ouvriers roumains qui avaient exigé un meilleur salaire, ont été passés à tabac. Travailler comme des bêtes de somme dans les abattoirs, n'est-ce pas normal ?

Ecrit le 28 avril 2004 :

Evolution des revenus :
Du danger des Statistiques

L'INSEE a étudié l'évolution des revenus, entre 1996 et 2001, par unité de consommation, en prenant la première

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

personne du ménage pour 1, les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 chacune et les enfants pour 0,3 chacun, de façon à tenir compte de la taille du ménage. L'ensemble des ménages a ensuite été divisé par dix (cela donne 10 déciles, des revenus les plus bas aux revenus les plus hauts) voir tableau ci-contre.

Ces revenus prennent en compte : les revenus d'activité, les revenus de remplacement (retraite, indemnités maladie, indemnités chômage), les transferts sociaux (prestations familiales, allocations logement, RMI et autres minimas sociaux) ainsi que les revenus du patrimoine (intérêts de certains comptes bancaires par exemple), mais ils ne tiennent pas compte des intérêts des livrets non imposables, et des revenus soumis au prélèvement obligatoire.

Revenus (en euros de 2001) :

Déciles	1996	2001	Evolution en euros	Evolution en %
Décile 1	679	789	110	+ 16.2%
Décile 2	840	924	84	+ 10.0%
Décile 3	976	1067	91	+ 9.3%
Décile 4	1116	1220	104	+ 9.3%
Décile 5	1257	1370	113	+ 9.0%
Décile 6	1425	1549	124	+ 8.7%
Décile 7	1623	1759	136	+ 8.4%
Décile 8	1901	2066	165	+ 8.7%
Décile 9	2426	2637	211	+ 8.7%
Décile 10	3014	3406	392	+ 13.0%

Si l'on n'examine que les pourcentages, on dira que les revenus les plus faibles ont été les plus augmentés, mais en valeur absolue ce n'est pas la même chanson : les revenus les plus élevés ont augmenté de 392 Euros par unité de consommation, soit presque le montant du RMI qui est actuellement de 417.88 Euros (bruts) tandis que les plus bas revenus n'ont augmenté que de 110 Euros. La fracture sociale se creuse

Ecrit le 29 septembre 2004 :

Salaires 2001-2002

L'Insee a publié son bilan pour la période 2001-2002 sur les rémunérations. Une période en demi-teinte : avec un salaire mensuel net de 1.779 euros, le pouvoir d'achat moyen des salariés français a progressé de 0,6 %, contre 1,1 % pour le bilan précédent.

La population classée « cadre » a augmenté en France. Elle atteint 16,3 % des effectifs contre 16,1 % pour l'étude précédente. Une progression qui se fait notamment au détriment de la population ouvrière qui passe de 38,1 % à 37,2 % des effectifs nationaux. Ce mouvement alimente la hausse générale du salaire moyen, une plus large partie des

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

effectifs travaillant de fait dans une catégorie socioprofessionnelle à rémunération élevée.

Le salaire annuel moyen net des cadres est de 42.356 euros, soit 3.530 euros par mois mais l'écart homme-femme reste flagrant. En moyenne, un homme cadre touche un salaire net de 44.954 euros. Pour une femme, l'enveloppe tombe à 34.669 euros, soit 22,9 % de moins.

L'Insee note que les salaires horaires ont connu une croissance moyenne plus forte (+2,4 %) que les salaires mensuels (+0,6 %) du fait de la mise en place des 35 heures dans les petites entreprises. Cette mise en place s'est généralement accompagnée d'une hausse du salaire horaire afin de maintenir le niveau de rémunération mensuelle des salariés. (lire plus bas)

Ecrit le 5 octobre 2004 :

Dans la Région de Châteaubriant, « La zone de chalandise se distingue par un revenu net moyen (11 263 Euros) inférieur de 24 % au revenu net moyen du département (14 826 Euros en 2000) » dit la CCI, ce que confirme M. Tachet (magasin MAC et Espace Emeraude).

Courrier des lecteurs

Ecrit le 1er décembre 2004 :

Courrier des lecteurs :

Un lecteur, qui dit bien aimer La Mée et ses commentaires, s'étonne que nous ayons laissé passer (dans le numéro 34-2004) le bilan INSEE selon lequel « le salaire net moyen des salariés est de 1779 euros ».

Il explique : « Pour moi, ou je suis mal informé, je pense qu'il n'y a pas de salaire à ce niveau en l'an 2004 dans les environs. Moi je gagne 1300 Euros pour 38 h/semaine et je travaille sur Rennes. Par contre si vous connaissez des employeurs à ce prix-là, vous pouvez me contacter : je suis tuyauteur-soudeur-chauffage et plomberie, 35 ans de métier »

Ce lecteur a tout-à-fait raison ... et tort. Il a raison parce que les salariés « travail manuel » sont régulièrement mal payés malgré leur qualification, et la rareté de leurs professions. N'oublions pas, en outre, que les revenus de la région de Châteaubriant sont inférieurs de 24 % à la moyenne départementale.

Mais ce que ce lecteur oublie, c'est que le monde des salariés va du manoeuvre au cadre et même parfois au patron. Dans le calcul de l'INSEE les cadres représentent 16,3 % avec un salaire moyen de 3530 Euros par mois.

salariés à 5 euros de l'heure

Enchères inversées

Les salaires en Loire-Atlantique

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant